

## Procès-verbal du Conseil Communautaire

### Jeudi 14 novembre 2024 à 19H30

---

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes des Quatre Vallées dûment convoqué, s'est réuni en présentiel, à la salle du Conseil à Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur Gérard LARCHERON, Président.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 08/11/2024

**M. LARCHERON** remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

**Présents :** M. Jean-Luc D'HAEGER, M. Jean-Claude DELLION, M. Jean-Louis VERCRUYSSSEN, Mme Françoise BERNARD, M. Daniel CONSTANT, Mme Isabelle MARTIN, M. Joël LELIEVRE, M. Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER, M. Jean-François ACERRA, Mme Delphine PELLET, M. Daniel FRISCH, Mme Sylvie DE KILKHEN, M. Gérard LARCHERON, M. Frédéric NERAUD, Mme Muriel CHAUVOT, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Florence BAILLOUX, Mme Nathalie ROUX, Mme Evelyne LEFEUVRE, M. Philippe FOURCAULT, M. Eric CAILLARD, Mme Marie-José THOMAS, M. Pascal DROUIN, M. Philippe HALOT, Mme Brigitte CAILLET, Mme Céline FARNAULT (suppléante de M. Joël FACY), M. Pascal DE TEMMERMAN, M. Sébastien DEQUATRE, M. Michel HARANG, M. Jacques HUC, Mme Céline GADOIS, M. Claude LELIEVRE, Mme Françoise WOEHRLE, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

**Absents excusés :** Mme Sylvie COSTA, Mme Martine RICHARD, M. Daniel MARIA.

**Absents excusés et représentés :** Mme Malika GUILLIN-VOLLETTE a donné pouvoir à Mme Céline GADOIS, Mme Angélique LEROY a donné pouvoir à Mme Sophie VRAI, M. Alain BEAUNIER a donné pouvoir à Mme Muriel CHAUVOT, Mme Christine CREUZET a donné pouvoir à M. Pascal DROUIN, M. Claude MADEC-CLEÏ a donné pouvoir à Mme Françoise WOEHRLE, Mme Hélène DHAMS a donné pouvoir à M. Gérard LARCHERON, Mme Bernadette PERON a donné pouvoir à M. Pascal DE TEMMERMAN.

**Mme Muriel CHAUVOT est élue secrétaire de séance.**

En exercice : **46**

Présents : **36**

Absent : **3**

Pouvoirs : **7**

Votants : **43**

**Assistaient à la réunion :**

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BOUQUET, DGS et Mme Aurélie GOUSSET, secrétariat.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 26 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité par les élus présents lors de ce Conseil.

**Il est indiqué que l'enregistrement de la séance du conseil communautaire n'a pas fonctionné.**

**M. Berthaud** souhaite intervenir sur la composition du conseil communautaire à la suite de l'intégration de la commune de Bordeaux en Gâtinais. Pour donner suite à la réponse négative de la Préfecture d'ajouter un conseiller supplémentaire, il indique que Mme Angélique Leroy propose, de sa propre initiative, de se retirer de sa fonction de conseillère communautaire pour laisser son siège à la commune de Bordeaux en Gâtinais. Les membres du conseil communautaire remercient Mme Angélique Leroy pour son geste.

PJ : Intervention de M. Berthaud.

## I. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### 1. FINANCES

#### A. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 - AJOUTS ET / OU VIREMENTS DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL CC4V (CC/2024/11/01)

**VU** le CGCT,

**VU** l'instruction M57,

**VU** la délibération n°2024/03/24 concernant le vote du budget primitif de la CC4V,

**VU** la Commission des Finances du 14 octobre 2024,

**VU** l'avis du Bureau en date du 4 novembre 2024,

Pour faire face à des dépenses et recettes en opérations d'ordre, une décision modificative n°2 a été présentée en Commission Finances.

#### Fonctionnement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre D 023 : Virement à la section d'investissement</b>				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	27 746,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>27 746,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chapitre D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				
D-6811-020 Dot. aux amort.immobilisat incorporelles et corporelles	0,00 €	5 241,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-022 Dot. aux amort. immobilisat incorporelles et corporelles	0,00 €	1 766,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-30 Dot. aux amort. immobilisat incorporelles et corporelles	0,00 €	14 715,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-510 Dot. aux amort. immobilisat incorporelles et corporelles	0,00 €	2 233,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-518 Dot. aux amort.immobilt incorporelles et corporelles	0,00 €	253,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-60 Dot. aux amort. immobilisat incorporelles et corporelles	0,00 €	2 375,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-733 Dot. aux amort. immobilisat incorporelles et corporelles	0,00 €	1 163,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 746,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 746,00 €</b>	<b>27 746,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## Investissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	27 746,00 €	0,00 €
<b>Total Chapitre R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 746,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chapitre R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				
R-2802-510 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. Doc urba	0,00 €	0,00 €	0,00 €	251,00 €
R-28031-30 : Amort. frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 594,00 €
R-28031-60 : Amort. frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106,00 €
R-28033-510 : Amort. frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 982,00 €
R-28041411-020 : Amort. subv. com. GFP- Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160,00 €
R-28041412-020 : Amort. subv. com. GFP- Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 415,00 €
R-280421-60 : Amort. subv. pers. droit privé-Biens mobiliers, matériel, études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	917,00 €
R-2805-020 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 549,00 €
R-2805-733 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	129,00 €
R-28128-30 : Amort. autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	841,00 €
R-281351-30 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	827,00 €
R-28158-30 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 530,00 €
R-28158-60 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	517,00 €
R-281828-30 : Amort. autres matériels de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 118,00 €
R-281838-020 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	931,00 €
R-281838-022 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 622,00 €
R-281838-30 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	278,00 €
R-281838-733 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 034,00 €
R-281848-518 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	253,00 €
R-281848-60 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	506,00 €
R-28188-020 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	186,00 €
R-28188-022 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	144,00 €
R-28188-30 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 527,00 €
R-28188-60 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	329,00 €
<b>Total Chapitre R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 746,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 746,00 €</b>	<b>27 746,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **ADOpte** la Décision Modificative n° 2 pour ajouts de crédits en fonctionnement et Investissement en dépenses et en recettes,
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**B. OFFICE DU TOURISME - REVERSEMENT DES FRAIS DU PERSONNEL AU BUDGET GENERAL DE LA CC4V – ANNEE 2024 (CC/2024/11/02)**

**CONSIDÉRANT** que la régie de l'Office du Tourisme de Ferrières en Gâtinais créé par délibération n°2020/02/02 du 15 février 2020 est un service public administratif doté de la seule autonomie financière,

**CONSIDÉRANT** que les salaires et les charges sociales des agents de l'Office du Tourisme sont supportés par le budget général de la C.C.4.V ainsi que certains frais annexes, il convient de répercuter ces frais au budget de l'Office du Tourisme.

**VU** l'avis de la Commission Finances du 14 octobre 2024,

**VU** l'avis du Bureau du 4 novembre 2024,

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le versement de frais de fonctionnement de l'Office du Tourisme à hauteur de 79 976 € au budget général de la C.C.4.V pour l'année 2024.

	<b>Réalisations 2024</b>
<b>Personnel (salaires + charges)</b>	
Responsable Office de Tourisme (30%)	
Conseiller séjour (20%)	
Accueil + conseillère séjour + régisseur (100%)	
Accueil CC4V (1%)	
Coordo tourisme/culture (10%)	
Mandatement OT (3%)	
Responsable finances : prépa BA + DM (2%)	
RH (5%)	
Agent d'entretien (17%) et technicien (1%)	
Autres charges supplémentaires (FNC, VIVINTER, FIPHFP, CDG)	
	<b>78 248.92 €</b>
<b>Autres charges de gestion (frais généraux)</b>	
Forfait de 0,17 % sur les charges à caractère général de la CC4V	<b>1 727.41 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>79 976.33 €</b>
	<b>Arrondi à 79 976 €</b>

Le règlement budgétaire et financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires et des règles internes de l'EPCI.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**C. SUBVENTION CFA EST LOIRET (CC/2024/11/03)**

**VU** le CGCT et la M57 et notamment les articles L2311-7 et L5211-36 du CGCT,

**VU** les statuts de la CC4V,

Sur proposition et avis favorable de la commission Finances du 14 octobre 2024,

**VU** l'avis du bureau du 4 novembre,

## **Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **VOTE** une subvention au CFA EST LOIRET pour un montant de 5 000 €,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

## **2. CULTURE – PATRIMOINE- TOURISME**

### **A. MAISON DES METIERS D'ART : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2025 ET DEMANDE DE FINANCEMENT (CC/2024/11/04)**

**VU** les statuts de la CC4V,

**VU** l'avis favorable de la Commission Culture du 10 septembre 2024,

**VU** l'avis du Bureau du 16 septembre 2024,

Dans le cadre de la saison culturelle 2025, la Maison des Métiers d'Art prévoit la programmation de trois expositions temporaires, le développement des actions de médiation culturelle et d'actions d'animation :

#### **Exposition 1 : Exposition consacrée à la thématique du métal, du 4 avril au 29 juin 2025**

Cette exposition présentera différents métiers et savoir-faire autour de la thématique des objets en métal utilisant diverses techniques.

##### Animations :

- Participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA)
- Rencontres avec des artisans
- Démonstrations de savoir-faire
- Ateliers de fabrication
- Conférences
- Visites-guidées

#### **Exposition 2 : Exposition collective d'artisans d'Art du 4 juillet au 7 septembre 2025**

Exposition collective, éventuellement autour d'une thématique. Commissariat de l'exposition réalisé par la Maison des Métiers d'Art.

##### Animations :

- Rencontres avec des artisans
- Démonstrations de savoir-faire
- Ateliers de fabrication
- Conférences
- Visites-guidées

#### **Exposition 3 : Les Simonnet du 19 septembre au 2 novembre 2025**

Présentation du travail de Marthe et Jean-Marie Simonnet, sculpteurs, habitants du territoire de la CC4V.

##### Animations :

- Rencontres avec les artistes
- Démonstrations de savoir-faire

- Visites de l'atelier des artistes
- Conférences
- Visites-guidées
- Ateliers pédagogiques

**6 Expositions Carte-Blanche**, dont la restitution du projet pédagogique en ouverture de saison pour les JEMA

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **VALIDE** la programmation de la Maison des Métiers d'Art pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région Centre-Val-de-Loire au titre du PACT et de la DRAC dans le cadre de la programmation 2025 de la Maison des Métiers d'Art,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire,
- **DIT** que les dépenses engendrées par cette programmation seront inscrites au BP 2025 de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**  
 Pour : **43**  
 Contre : **0**  
 Abstention : **0**

**B. PACT 2023 – VERSEMENT DU SOLDE AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS (CC/2024/11/05)**

**VU** l'avis du Bureau du 4 novembre 2024

Par délibération n° 2022/09/23 du 29 septembre 2022, la Communauté de Communes des 4 Vallées a présenté un dossier de candidature pour le Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) 2023.

Par délibération n° 2023/07/25 du 5 juillet 2023, la Communauté de Communes des 4 Vallées reversait aux associations et aux communes, le premier acompte de la subvention réservée par la Région Centre-Val de Loire pour 2023.

Les bilans financiers et artistiques des bénéficiaires ont été adressés au Conseil Régional pour le versement du solde à la CC4V. Certaines manifestations n'ont pas atteint le coût artistique prévu pour l'octroi des subventions. Il convient, par conséquent, d'actualiser le montant de ces dernières par voie d'avenant avec les organisateurs concernés.

La subvention totale versée par le Conseil Régional, se trouve répartie de la façon suivante :

**Acompte versé : 20 721 €**

Solde prévisionnel : 41 442 € - 20 721€ (1<sup>er</sup> acompte) = 20 721€

**Le budget artistique global prévisionnel n'ayant pas été atteint, le solde définitif, attribué par la Région centre-Val de Loire, s'élève donc à 17 205,09 € au titre du PACT 2023**

Il est proposé de reverser aux organisateurs le solde de la subvention, selon la répartition suivante :

<b>Commune de Chevry-sous-le-Bignon</b>	
<i>4 Vallées en musique - Guitare et Violon</i>	590,15 €
<b>Commune de Dordives</b>	
<i>Elena Correia</i>	561,96 €

<i>Les baladins des étoiles</i>	227,16 €
<i>Quand les lutins s'en mêlent</i>	697,24 €
<i>Génération Jukebox</i>	553,18 €
<b>Commune de Ferrières-en-Gâtinais</b>	
<i>Concert de Pentecôte</i>	570,30 €
<b>Commune de Fontenay-sur-Loing</b>	
<i>Chabada Swing</i>	745,73 €
<i>Show burlesque</i>	843,95 €
<i>The Satisguys</i>	320,33 €
<b>Commune de Sceaux-du-Gâtinais</b>	
<i>4 Vallées en musique – Sophie PONDJICLIS et Stéphane PETIT JEAN</i>	540,00 €
<b>Commune de Treilles-en-Gâtinais</b>	
<i>4 Vallées en musique - Kantaliso</i>	264,35 €
<b>Association Chantecléry</b>	
<i>Chants des USA</i>	414,00 €
<b>Association Chorale FaSiLa</b>	
<i>Représentations 2023</i>	1 078,92 €
<b>Association Initiatives Dordives</b>	
<i>Les Journées d'Aquae</i>	3 810,85 €
<b>Association Pleins Jeux</b>	
<i>Trio Zadig</i>	896,76 €
<i>Aimez-vous Brahms ?</i>	2 221,20 €
<b>Association du Relais de Poste de Fontenay</b>	
<b>Association SEGETA</b>	
<i>Veillée Antique</i>	62,76 €
<i>Atelier Etegami (mailing)</i>	45,00 €
<b>Association Théâtre Passion en Vallée du Betz</b>	
<i>Sketchs Karl Valentin</i>	1 784,70 €
<b>Maison des Métiers d'Art</b>	
<i>Animations</i>	679,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 205,09 €</b>

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le versement du solde relatif au PACT 2023 aux communes et associations selon la répartition indiquée ci-dessus,
- **PRECISE** que ces crédits sont inscrits au budget 2024 de la CC4V
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

## **Remarques :**

**M. Berthaud** indique que les spectacles de professionnel inscrits dans le catalogue de la Région Centre sont relativement chers et qu'ils sont plutôt à destination des grandes villes.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

## **3. URBANISME**

### **A. ACQUISITION DES PARCELLES DE L'ÎLOT DE LA POSTE AUPRES DE LA COMMUNE DE FERRIÈRES-EN-GATINAIS (CC/2024/11/06)**

Le pôle de santé est composé d'un centre principal sur Ferrières-en-Gâtinais avec des antennes à Dordives et Corbeilles. Cet intérêt communautaire répond à un déficit de professionnels de santé identifié sur l'est du Département suivant la cartographie de l'Agence Régionale de Santé sur la désertification médicale.

Le pôle de santé est en cours de construction avec une prévision de fin de travaux pour le 1<sup>er</sup> juin 2025.

La Communauté de Communes des 4 Vallées a choisi la localisation du pôle de santé de Ferrières en Gâtinais sur l'îlot de la Poste dans le centre bourg, et a engagé une politique de maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles de cet îlot dégradé avec les acquisitions suivantes :

- Parcelle cadastrale O369, le 6 juillet 2018, d'une surface de 172 m<sup>2</sup>,
- Parcelle cadastrale O367, le 5 juin 2020, d'une surface de 183 m<sup>2</sup>,
- Parcelle cadastrale O368, située au 8 rue de Bourienne et 7 Place du Four, d'une surface de 465 m<sup>2</sup>, le 18 octobre 2022,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L 2241-1 et L5211- 10,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.P.P.P.) et notamment l'article L 1111-1,

**VU** les statuts de la CC4V,

**VU** l'avis du Domaine en date du 12 juin 2024,

**VU** la délibération de la commune de Ferrières en Gâtinais en date du 9 octobre 2024,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'acquérir l'ensemble du foncier de l'îlot de la Poste dans le centre bourg de Ferrières-en-Gâtinais en vue de la réalisation du pôle de santé,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Ferrières-en-Gâtinais souhaite céder les parcelles cadastrales O366 (1 060 m<sup>2</sup>), O1323 (73 m<sup>2</sup>) et O1324 (132 m<sup>2</sup>) à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt général que revêt ce projet et des investissements nécessaires pour le réaliser qui seront assumés par la Communauté de Communes des 4 Vallées,

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **ACQUIERT** les parcelles cadastrales O366, O1323 et O1324 à l'euro symbolique,

- **INTEGRE** au sein de l'acte notarié les deux clauses suivantes :
  - Pacte de préférence de la commune de Ferrières-en-Gâtinais dans le cas où la Communauté de Communes des 4 Vallées envisagerait une cession de ces parcelles cadastrales O366, O1323 et O1324, dans les mêmes conditions et sous réserve d'intégrer le coût des travaux réalisés par la CC4V et sans délai dans le temps,
  - Avis consultatif du conseil municipal de la commune de Ferrières-en-Gâtinais dans le cas où la Communauté de Communes des 4 Vallées envisagerait un changement de projet sur les parcelles cadastrales O366, O1323 et O1324,
  
- **PRECISE** que les frais de notaire inhérents à cette acquisition sont à la charge de la CC4V,
  
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
  
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget de la CC4V,
  
- **SOLLICITE** le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, de manière à ce que ladite transaction soit exemptée des droits de mutation.

### Annexe n° 1 : Plan cadastral

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**  
 Pour : **43**  
 Contre : **0**  
 Abstention : **0**

### **B. DEBAT SUR LE RAPPORT TRIENNAL DU ZAN (ZERO ARTIFICIALISATION NETTE) (CC/2024/09/07)**

La Loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, a fixé l'objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) en 2050. Un objectif intermédiaire a été introduit qui est de réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la décennie 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

L'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi Climat et Résilience, prévoit que soit réalisé un rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols et que ce rapport soit présenté et débattu en conseil communautaire. Le premier rapport doit être publié dans un délai de 3 ans après l'adoption de la loi.

**VU** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

**VU** les articles L.2231-1 et R.2231-1 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des 4 Vallées, et notamment la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des 4 Vallées approuvé le 2 février 2023, et modifié le 11 juillet 2024 ;

**VU** le rapport triennal d'artificialisation des sols annexé à la présente délibération ;

Le Président propose de débattre du contenu de ce rapport,

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **PREND** acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols,
- **REND** un avis sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes des 4 Vallées ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à la publication du rapport.

**Annexe n° 2 : Rapport ZAN**

**Remarque :**

Les communes ont des réserves sur les chiffres annoncés concernant la quantité consommée par les communes de Nargis, Treilles en Gâtinais, Ferrières en Gâtinais, Fontenay sur Loing et Griselles. Il est indiqué que les chiffres annoncés sont issus des fichiers fonciers de l'Etat.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**C. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE AUTHENTIQUE DU LOT N° 2 DE LA ZAC DE L'ECOPARC DE FERRIERES-EN-GÂTINAIS (CC/2024/09/08)**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts de la CC4V en matière de développement économique,

Par délibération du 27 septembre 2018, la CC4V a souhaité aménager une zone d'activités par la procédure de ZAC intitulée Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais. Compte-tenu de la création d'une ZAC, le coût des équipements publics figurera au dossier de réalisation.

**VU** l'avis du service des Domaines, en date du 27 janvier 2022,

**VU** la délibération 2023/04/01 du conseil communautaire de la CC4V en date du 12 avril 2023, ayant pour objet la substitution partielle dans la promesse de vente en ce qui concerne le lot n°2 de la ZAC de l'ECOPARC de Ferrières-en-Gâtinais et la signature d'un acte rectificatif à la vente du lot n°1,

**VU** l'avenant n° 3 à la promesse de vente initiale, conclu entre la SCI FERRILOG, la société SCI VAILOG France et la CC4V, reçu par Maître MELITO, Notaire à FERRIERES-EN-GATINAIS, le 13 avril 2023, ayant pour notamment pour objet (i) d'acter et d'accepter la substitution partielle de la SCI FERRILOG dans le bénéfice de la promesse de vente en ce qui concerne le lot n° 2 a été acceptée, (ii) d'actualiser la désignation du lot n° 2 suivante à la survenance de diverses divisions cadastrales, (iii) de modifier certaines des conditions suspensives de la promesse et leur délai de réalisation,

**VU** le plan de bornage définitif du lot n° 2 établi le 24 juillet 2024 par le géometre, annexé à la présente,

**CONSIDERANT** qu'un acte authentique de vente du lot n°2 doit être signé entre la SCI FERRILOG et la CC4V,

## **Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **SIGNE** un acte authentique de vente du lot n°2 entre la SCI FERRILOG et la CC4V, dans les conditions prévues au sein de l'avenant n°3, susvisé,

- **CONFIRME** que le prix de vente de base total du lot n°2 et du lot n°1 a été fixé à treize millions d'euros hors taxes (13.000.000,00 € HT) et réparti comme suit :

- Pour le lot n° 1 : à hauteur sept millions sept cent quinze mille cinq cents euros hors taxes (7.715.500,00 EUR HORS TAXE) correspondant à 59,35% du prix de vente de base total de 13.000.000,00 d'euros,
- Pour le lot n° 2 : à hauteur de cinq millions deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (5.284.500, 00 EUR HT) correspondant à 40,65 % du prix de vente de base total,

### **- APPROUVE**

- la stipulation d'un complément de prix, correspondant au montant des éventuels surcoûts de travaux d'aménagement de la ZAC dans la limite toutefois d'un plafond de surcoût au-delà duquel la CC4V ne pourra réclamer le paiement, égal à DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS HORS TAXES (2.200.000,00 EUR HT)
- La répartition de ce complément de prix entre la SELP VAILOG LOGISTICS et la SCI FERRILOG à hauteur de 59,35 % pour la SELP VAILOG LOGISTICS et de 40,65 % pour la SCI FERRILOG.

- **FIXE** le montant du plafond de surcoût à un montant maximum total, ferme, définitif et non révisable de DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS HORS TAXES (2.200.000 EUR HT).

- **DESIGNE** l'étude notariale SCP COSTA – MUROT pour rédiger l'acte et mener à bien toutes les formalités administratives sur cette opération,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

## **4. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A DELIBERATION**

### **A. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACTIONS SPORTIVES (CC/2024/11/08)**

**VU** le CGCT,

**VU** la délibération 2020/07/03 en date du 10 juillet 2020, fixant le nombre de Vice-Président de la Communauté de Communes des Quatre Vallées,

**CONSIDERANT** le décès de M. Rémi DURAND, Vice-Président Développement Economique, survenue le 30 juillet 2024,

**CONSIDERANT** la démission de M. Guy DUSOULIER, Vice-Président Actions Sportives, acceptée par Mme la Préfète du Loiret en date du 3 septembre 2024,

Par application de l'article L2122-7 du CGCT, l'élection de chaque Vice-Président a lieu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin aucun candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative des suffrages exprimés.

Le Président propose de procéder au remplacement au même rang des deux Vice-Présidents.

Au poste de Vice-Président Développement Economique, il prend acte de la candidature de M. Jean-François Acerra, Mme Céline Gadois et M. Philippe Halot.

Au poste de Vice-Président Actions Sportives, il prend acte de la candidature de M. Daniel Frisch.

#### **Le Conseil de Communauté,**

- **PROCLAME** Mme Céline Gadois Vice-Président Développement Economique,

- **PROCLAME** M. Daniel Frisch Vice-Président Actions Sportives.

#### **Remarques :**

**M. Berthaud** souhaite intervenir avant l'élection du vice-président développement économique, il indique que la commune de Dordives ne soutient pas la candidature de M. Acerra à ce poste. Les élus ont souhaité proposer M. Frisch pour la commission Actions Sportives.

PJ : PV des élections

Décision du Conseil de Communauté :

Pour :

Contre :

Abstention :

#### **B. DESIGNATION DE REPRESENTANTS ELUS DE LA CC4V AUX COMITES LOCAUX DE L'EMPLOI DU GATINAIS MONTARGOIS DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE (CC/2024/11/09)**

L'Etat et la [Région Centre-Val de Loire](#) réunissent régulièrement depuis 2018 les partenaires de l'Emploi et de l'Insertion, le [Département du Loiret](#), la Mission Locale de Montargis, la [CCI Loiret](#), [DEV'UP Centre-Val de Loire](#), les représentants d'entreprises, les Présidents des communautés de communes et les chargés de développement économiques au Comité de Développement pour l'Emploi (CODEVE) pour effectuer une surveillance des chiffres liés à l'emploi, réfléchir à des actions permettant d'optimiser les recrutements offerts par les entreprises en déficit de candidats par des actions de formation pouvant bénéficier de différents leviers de financements et mutualiser les ressources de l'ensemble des acteurs de ces comités pour renforcer l'attractivité de notre territoire.

Dès 2019, le Gâtinais Montargois a été inscrit dans le programme étatique « Territoires d'Industrie » visant à réindustrialiser la France et/ou à soutenir l'innovation et l'investissement des entreprises industrielles.

En 2023, il a bénéficié du renouvellement de cette labellisation dans le cadre de « Territoires d'Industrie – phase 2 » 2023/2027 dont l'action des CODEVE y est inscrite.

C'est dans ce cadre que la Préfecture du Loiret, par son Sous-Préfet Régis Castro, ainsi que la Région par son Président François Bonneau, ont souhaité faire évoluer ce comité vers la création de Comités Locaux pour l'Emploi (CLE) tout en maintenant l'ensemble des acteurs institutionnels et entreprises déjà présents.

Par courrier en date du 7 mai 2024 adressé à chaque Communauté de Communes du bassin de vie, il est demandé de désigner 2 membres élus de chaque EPCI pour les représenter au sein de cette instance.

**VU** la demande de la Préfecture et de la Région par courrier en date du 7 mai 2024 demandant la désignation de 2 représentants élus de la CC4V ;

**VU** l'implication de la CC4V dans le dispositif « Territoires d'Industrie » depuis l'origine et de sa mobilisation pour le développement économique et le maintien/développement de l'emploi ;

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** M. Gérard Larcheron, Président de la CC4V, et Mme Céline Gadois, Vice-Présidente en charge de l'économie, de l'emploi et de la formation, pour y siéger au titre de notre communauté de communes ;

- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**C. MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES DE LA CC4V (CC/2024/05/10)**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 5211-40-1

**VU** la délibération n°2020/09/05 du 24 septembre 2020 relative à la constitution des commissions thématiques intercommunales de la CC4V ;

**VU** la démission de M. Didier GIBault et de M. Philippe DUGUE au sein des commissions,

**VU** la demande faite à la commune de Courtempierre en date du 15 mai 2024 pour intégrer les commissions thématiques de la CC4V,

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **MODIFIE** le tableau des commissions selon le tableau joint en annexe.

**Annexe n° 3 : Tableau des commissions**

**Remarque :**

**Mme PELET** demande la modification du tableau pour intégrer la commission culture à la place de Mme Angélique Leroy.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**5. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION - Information du Conseil**

**A. Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil de Communauté.**

24/27 du 24 octobre 2024	Attribution des lots 1,2,4,5,6,7,8,9 et 10 pour le projet de rénovation de l'Office du Tourisme pour un montant de 336 943,26 € HT soit 404 331,91 € TTC
24/28 du 24 octobre 2024	Attribution du lot n°3 pour le projet de rénovation de l'Office du Tourisme pour un montant de 58 746,03 € HT soit 70 491,64 € TTC
24/29 du 21 octobre 2024	Clôture de la Régie de recettes projets ALSH et Jeunesse
24/30 du 17 octobre 2024	Signature de l'avenant n°1 avec la société Jean Raphael Bert pour l'organisation de réunions complémentaires dans le cadre du transfert de compétence eau et assainissement pour un montant de 3 750 € HT soit 4 500 € TTC
24/31 du 21 octobre 2024	Signature de la convention de prestation de services avec la commune de Ferrières en Gâtinais pour l'entretien des locaux 2 place saint Macé pour un montant de 5 112 € TTC
24/32 du 21 octobre 2024	Signature de la convention de prestation de services avec la commune de Ferrières en Gâtinais pour l'assistance administrative et juridique en matière de marchés publics pour un montant de 14 099.33 € TTC
24/33 du 21 octobre 2024	Signature de la convention de prestation de services avec la commune de Ferrières en Gâtinais pour l'entretien des équipements culturels de la maison des métiers d'art pour un montant de 2133.87 € TTC

## **6. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

**1) Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyne LEFEUVRE**

- Mme Isabelle MARTIN (conseillère déléguée)

**Mme Lefeuvre** indique avoir reçu l'association l'EPNAK qui a été retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le maintien à domicile du Grand Age, réalisé par l'ARS et le Département du Loiret.

L'association sportive de Vaugouard remercie la CC4V pour la subvention reçue.

**Mme Martin** indique que le forum d'accès aux droits du 28 septembre a rassemblé 70 personnes et 29 partenaires.

**2) Développement Economique & Commerce –**

**3) Finances – Mme Muriel CHAUVOT**

Demande des Fonds de concours des communes à retourner pour la mi-novembre

**4) Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD**

**5) Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS**

- Culture et Patrimoine – M. Philippe FOURCAULT (conseiller délégué)

**M. Fourcault** indique que l'exposition de Serge Bulot a rassemblé 2 107 visiteurs.

## 6) Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN

- Pôle santé Ferrières : travaux en cours
- Office du Tourisme : début des travaux
- Ancien collège : liquidation judiciaire des entreprises pour les lots 9 et 22 (menuiseries extérieures et cuisine)
- Centre de santé Dordives : la CAO aura lieu le 7 novembre pour attribuer les lots
- Vestiaires foot Corbeilles : une étude devra être lancée. **M. Larcheron** demande une esquisse des éventuels travaux à faire

## 7) Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA

M. Larcheron indique qu'il y a 2 demandes pour modifier le PLUi : la sucrerie de Corbeilles, et « Les Bois de Vaux » de Nargis. Elles seront examinées lors de la commission Urbanisme du 2 décembre.

## 8) Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE

Le déroulage des câbles se réalise sur le CV21 actuellement

Reprise des travaux d'aménagement de l'extension de la ZA Marchais Sillon en février 2025

## 9) Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEÏ

## 10) Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCRUYSEN

La commission a eu lieu le 6 novembre à 16h.

Lors de la commission, il a été établi le bilan des vidanges (52 en 2024 contre 60 en 2023).

Choix de l'entreprise EAL pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif.

## 11) Actions sportives –

# 7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

## A. RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- ❖ **Lundi 9 décembre 2024 à 14h30 : Bureau**
- ❖ **Jeudi 19 décembre 2024 à 19h30 : Conseil Communautaire**

**Fin de la séance à 21h25**

La secrétaire de séance

  
Mme Muriel CHAUVOT

Le Président de la CC4V

  
M. Gérard LARCHERON

